

COMPTE – RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil neuf, le mercredi 24 juin 2009 à 18h00, le Bureau de la communauté légalement convoqué le mercredi 17 juin 2009 s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération – 1, boulevard Carnot – 95400 Villiers-le-Bel, sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Président.

Etaient présents : M. Didier VAILLANT, Mme Annie PERONNET, M. Maurice LEFEVRE, M. Michel AUMAS, M. Jean-Louis MARSAC, M. Charles SOUFIR, M. Maurice BONNARD, M. Gérard BONHOMET, M. Pascal DOLL, Melle Marion PETITJEAN.

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Mme Marie-France BLANCHET à M. Gérard BONHOMET, Monsieur Patrick HADDAD à Monsieur Didier VAILLANT.

Le quorum est constaté atteint. Le Bureau de la communauté procède à l'examen de l'ordre du jour.

Décision n° 09.06.24 –1/1 : Approbation de l'avenant n°4 à la promesse de vente avec la compagnie de Phalsbourg portant sur les terrains du quartier de la Sous-préfecture à Sarcelles

Vu la décision du bureau n° 05.07.04- 4/6 du 4 juillet 2005 autorisant la signature de la promesse de vente avec la Compagnie de Phalsbourg, pour la cession des terrains nécessaire à la réalisation du programme d'aménagement du quartier de la Sous-Préfecture à Sarcelles ;

Vu la promesse de vente signée le 18 juillet 2005 ;

Vu la décision du bureau n° 07.03.20 – 10/16 du 20 mars 2007 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la promesse de vente avec la Compagnie de Phalsbourg portant sur les terrains du quartier de la Sous-préfecture à Sarcelles ;

Vu l'avenant n° 1 signé le 27 mars 2007 ;

Vu la décision du bureau n° 07.12.18 – 5/19 du 18 décembre 2007 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la promesse de vente avec la Compagnie de Phalsbourg portant sur les terrains du quartier de la Sous-préfecture à Sarcelles ;

Vu l'avenant n° 2 signé le 21 décembre 2007 ;

Vu la décision du bureau n° 08.09.25 – 2/6 du 25 septembre 2005 autorisant la signature de l'avenant n°3 à la promesse de vente avec la Compagnie de Phalsbourg portant sur les terrains du quartier de la Sous-préfecture à Sarcelles ;

Vu l'avenant n° 3 signé le 29 septembre 2008 ;

Vu la demande de la Compagnie de Phalsbourg en date du 10 juin 2009 visant la nécessité d'obtenir l'autorisation de la DRIRE au titre des groupes frigorifiques afin de pouvoir disposer des fonds par les établissements bancaires ;

Considérant la nécessité de proroger la promesse de vente visant à prendre en compte la demande de la Compagnie de Phalsbourg impliquant la constitution d'une nouvelle condition suspensive relative à l'autorisation de la DRIRE au titre des groupes frigorifiques afin de pouvoir disposer des fonds par les établissements bancaires et permettre la réalisation de ladite condition suspensive préalable à la réitération par acte authentique ;

Le Bureau, à l'unanimité,

1°) autorise le Président ou toute personne habilitée par lui, à signer l'avenant n°4 à la promesse synallagmatique de vente, entre la Communauté d'Agglomération Val de France et la Ville de Sarcelles d'une part, et la Compagnie de Phalsbourg d'autre part, portant sur les terrains du quartier de la Sous-Préfecture à Sarcelles ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.

A Villiers-le-Bel, le 29 JUIN 2009

Le Président de la communauté d'agglomération



Didier Vaillant
Didier VAILLANT

**Pour affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Val de France,
en Mairies de SARCELLES - GARGES-LES-GONESSE - VILLIERS-LE-BEL -
ARNOUVILLE-LES-GONESSE**